

# GRIPPE AVIAIRE

Un message du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



Source: Reshlove, CC BY-SA 4.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>>, via Wikimedia Commons

La menace de la grippe aviaire est maintenant présente tout au long de l'année et est là pour rester. Bien que la période des migrations printanières augmente le risque d'exposition des oiseaux domestiques au virus, les infections peuvent survenir en toute saison.

Face à cette nouvelle réalité, la biosécurité est notre meilleure arme.

Il est impératif que tous les propriétaires de volaille respectent de manière rigoureuse les mesures de protection et de prévention et ce, peu importe la taille de leur élevage. Tous ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois.

Protégez vos oiseaux :

- Consultez la page Web [Québec.ca/Grippeaviaire](https://quebec.ca/grippeaviaire) : vous y trouverez des informations détaillées ainsi que les recommandations sur les bonnes pratiques de biosécurité à adopter.
- Abonnez-vous à [l'infolettre Petits élevages](#) : vous recevrez par courriel des informations sur les maladies animales, les exigences réglementaires et des conseils d'élevage et de biosécurité.
- Apprenez-en plus sur la biosécurité : en partenariat avec le MAPAQ, la société-conseil Magon vous propose une série de conférences virtuelles gratuites pour approfondir vos connaissances en matière de biosécurité afin d'améliorer la prévention des maladies animales dans élevages à petite échelle. Pour connaître les dates proposées et obtenir le lien de connexion aux conférences, [visitez le site Web de Magon](#).